

▼ Horaires mairie

Lundi / mardi / jeudi
8h00-12h00
14h00-16h30

Mercredi
8h00-12h00

Vendredi
9h00-13h00

Samedi
9h00-11h45

▼ Coordonnées

2 avenue des Miougraniers
Tél. : 04 66 57 03 28
mairie@domazan.fr

▼ Permanence

Monsieur le Maire assurera
une permanence

Samedi 24 janvier 2026
de 9h30 à 11h30
sans rendez-vous.

▼ Site internet

www.domazan.fr

▼ Facebook

@newsletter.domazan.fr

Site internet

Facebook



*Nous vous souhaitons
une bonne et heureuse année 2026*



Association Plaisir de lire - Nuit de la lecture

Le samedi 24 janvier 2026, venez partager un moment convivial, petits et grands pourront vibrer à la lecture de quelques textes choisis, à l'écoute de jolies chansons, de la poésie et autres réjouissances mais aussi déguster un succulent buffet et terminer la soirée par une séance de cinéma.

Rendez-vous le samedi 24 janvier 2026, à 18h
à la Médiathèque de Domazan Émile MATHIEU



BRASSERIE CHIMANTA

La brasserie Chimanta, fondée en 2019 et initialement basée aux Angles, s'est installée à Domazan en janvier 2025. Elle se situe au 731 allée de la Baraquette, dans la zone d'activités. Elle propose des bières bio sur lie avec une gamme classique (blonde, brune, IPA) et une gamme originale qui invite à la découverte (blonde au fruit de la passion, blanche au quinoa, ambrée au romarin). Des bières éphémères sont également brassées. Elle est ouverte tous les jours et les horaires sont consultables sur le site :

www.brasserie-chimanta.com



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

Les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026. Le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixant la date et portant convocation des électeurs et l'arrêté Préfectoral DCLC-SERGE-BE-30-2026-01-06-00003 portant détermination du nombre de conseillers municipaux à élire dans chaque commune du Gard sont disponibles sur le site de la mairie dans la rubrique actualités et affichés sur le panneau extérieur de la mairie rue du Four.

Les 15 et 22 mars 2026, les citoyens sont appelés aux urnes pour élire les conseillers municipaux et communautaires. Il faut vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales. Si ce n'est pas le cas, vous devez effectuer cette démarche :

- jusqu'au mercredi 4 février 2026 inclus pour l'inscription en ligne ;
- jusqu'au vendredi 6 février 2026 inclus pour l'inscription en mairie.



Numéros utiles

Police Secours

17

Pompiers

18

Gendarmerie Remoulins

04 66 37 01 11

Police Intercommunale de nuit

06.37.65.44.27

Enfance Maltraitée

0800 05 41 41

Violence femme Info

3919

Centre Antipoison

04 91 75 25 25

SAUR

04 30 62 10 00

ENEDIS Dépannage

09 726 750 30

GRDF Dépannage

0800 473 333

SMICTOM

04 90 15 17 80

Télécom Dérangement

3900 / 3901 Pro



Médiathèque

04 66 04 73 73

mediatheque@domazan.fr

Horaires d'ouverture au public

Mercredi :

09h00-12h00 / 14h00-18h00

Jeudi : 16h00-18h00

Samedi : 09h00-12h00



Agence postale communale

Lundi / mardi / jeudi

9h00-12h00 / 14h00-16h30

Mercredi / vendredi

9h00-12h00

Samedi

9h00-11h45



Marché

Samedi matin

08h00 - 12h00



Inscription rentrée scolaire 2026-2027

Les inscriptions à l'école primaire du Briançon pour les enfants nés en 2023 sont ouvertes, les dossiers sont à retirer à la mairie et doivent être retournés avant les vacances scolaires de février 2026. Après retour des dossiers, le directeur de l'établissement contactera les familles en mai ou juin pour les rencontrer.

Village de

DOMAZAN

LOGEMENT SOCIAL COMMUNAL À LOUER

Appartement communal au 1er étage sans ascenseur

Surface de 57m² + garage

Situé rue du moulin à huile à DOMAZAN

Libre au 15/02/2026

3 pièces (2 chambres + salon-séjour-cuisine)

Salle de bain - WC indépendant

Espace extérieur commun

Loyer 435.00€/mois

Charges (électricité, eau et entretien des parties communes, TEOM) :

35€/mois

Chauffage électrique et eau à la charge individuelle du locataire

Demande de visite auprès du service

technique de la commune M. Marlats 06.20.89.56.89

Un dossier social (disponible sur demande à la mairie) devra être rempli et déposé avec l'ensemble des pièces avant le mercredi 4 février 2026.

Information Partenaire - Syndicat Mixte des Eaux du Plateau de Signargues (SMEPS) et SAUR

NOUVELLE USINE DE DÉCARBONATATION DE SIGNARGUES

Depuis le 12 novembre 2025, l'installation de la nouvelle usine de décarbonatation vise à améliorer concrètement le confort des usagers du territoire. Grâce au traitement spécifique mis en œuvre (procédé Calcyle ©), la dureté de l'eau est réduite, limitant les désagréments liés au calcaire. Quels sont les réglages à faire sur les appareils alimentés par l'eau potable ? L'eau produite par l'usine de production d'eau potable des Issarts présentera un équilibre calco-carbonique, offrant aux usagers la possibilité de se passer, s'ils le souhaitent, de l'utilisation d'un adoucisseur. Une brochure complète est disponible sur le site de la mairie dans l'onglet « Cadre de vie » dans le dossier eau et assainissement.

